

Contrat poissons et soupe de poissons 2019-2020

Les contractants

Le présent contrat est passé entre Monsieur HERVE Jean Marc pêcheur sur le bateau «TOI ET MOI IV » et gérant de la SARL Poissons Bassin Océan. Demeurant 75 avenue de l'herbe 33950 LEGE CAP FERRET Tel : 06.07.59.45.40 / 06 74 67 30 97 désigné ci-dessus le pêcheur d'une part.

& l'adhérent de l'AMAP

NOM, Prénom :

Adresse postale :

e-mail :

Téléphone :

désigné ci-dessus l'adhérent d'autre part.

Contenu du contrat

Les engagements du pêcheur :

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires ainsi que des soupes de poissons fraîches fabriquées avec du poisson issus de ma pêche et des légumes à consommer dans les 5 jours à compter de la date de fabrication.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures avant le moment de la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période. Le poids du colis est ajusté pour respecter le prix moyen du contrat.
- Je participe à la réflexion sur les pratiques de pêche durable et je les mets en œuvre.
- Je serai présent sur le lieu de distribution. Quand je ne pourrai être là, je serai représenté par mon épouse ou par un de mes employés.
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure.

Les engagements de l'amapien :

L'adhérent s'engage :

- à respecter la charte des AMAP, les statuts et le Règlement Intérieur de l'AMAP
- Je viens (moi-même ou quelqu'un pour mon compte) chercher mon colis sur le lieu de distribution. J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé ni compensé lors d'une prochaine livraison.
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- Je m'engage à participer si besoins aux distributions aux dates choisies

Termes

Les colis constitués de 3 kg environ de poissons de pêche de saison sont au prix unitaire de 33.00 € TTC. Les poissons sont en général livrés vidés sauf certaines espèces comme la bonite par exemple, et conditionnés dans la glace en caisse polystyrène

Le litre de soupe de poissons fraîche fabriquée avec du poisson frais issus de ma pêche et des légumes frais est au prix TTC de 4,50 €/litre.

Livraison et durée du contrat :

Les livraisons seront effectuées le jeudi soir à 17 heures à Marcheprime.

Le contrat est établi pour un nombre de distributions que l'adhérent choisira en fonction du calendrier suivant pour les mois de septembre 2019 à juin 2020. L'adhérent précise dans le tableau ci-dessous les dates auxquelles il souhaite recevoir une livraison :

Dates de distribution	Quantité colis 3kg poisson à 33 euros	Quantité soupe 1 litre à 4,50 €	Total en Euros
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Nombre total de distributions			
Montant total du contrat			

Modalités de paiement:

Le règlement s'effectue :

- par chèque(s) à l'ordre du producteur à la signature du contrat. Leur encaissement sera effectué au moment de chaque livraison. Le règlement est possible en 1 chèque ou en plusieurs chèques correspondant alors au nombre de livraisons demandées par l'adhérent.,

	n° chèque / virement	Banque	Montant
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			

Fait à

le

L'Adhérent :

Madame, Monsieur
« Lu et approuvé »

Le pêcheur :

Monsieur Hervé Jean Marc
« Lu et approuvé »